

DEPARTEMENT
DE
L'ARDECHE



ARRONDISSEMENT
DE
TOURNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
DU MAIRE

Arrêté n° Dossier 29230 AM : 2022-005

**OBJET : AUTORISATION DE TRAVAUX RELATIVE A L'AMENAGEMENT
INTERIEUR D'UN LOCAL COMMERCIAL DE PIANOS - 32 RUE BOISSY
D'ANGLAS - 07100 ANNONAY**

Le Maire de la Ville d'Annonay,

Référence dossier : AT 007 010 21A 0019	
DESCRIPTION DE LA DEMANDE	
Déposée le : 27/09/2021	Complétée le :
Par :	PERRIN Emmanuelle
Demeurant à :	32 rue Boissy d'Anglas. 07100 Annonay
Représenté par :	PERRIN Emmanuelle
Pour :	Les Loges du Piano
Sur un terrain sis à :	32 rue Boissy d'Anglas 07010 ANNONAY

Le Maire de la Ville d'Annonay,

- Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L111-7, L111-8, R111-19 à R111-19-26 et R123-1 à R123-21 ;
- Vu la demande d'autorisation de travaux susvisée (demande de travaux d'aménagement)
- Vu l'avis favorable à la réalisation de ce projet émis par la commission de sécurité incendie du 25 novembre 2021.
- Vu l'avis favorable à la réalisation de ce projet émis par la commission d'accessibilité du 9 novembre 2021.

ARRETE

Article 1

Les travaux décrits dans la demande d'autorisation de travaux susvisée (AT 00701021A0019) peuvent être entrepris en respectant les différentes notices intégrées au dossier et les prescriptions émises par :

- le rapport d'étude du Service d'Incendie et de Secours du 25 novembre 2021
- la sous-commission départementale d'accessibilité des personnes handicapées (procès-verbal du 9 novembre 2021)

Article 2

Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant ;
Une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Ardèche,
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,

Copie sera transmise pour information à :

- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Ardèche.
- Monsieur le Président de la Commission d'arrondissement de Tournon-sur-Rhône pour l'accessibilité des personnes handicapées.
- Madame PERRIN Emmanuelle 32 rue Boissy d'Anglas 07100 Annonay

... / ...

Article 3

Ampliation du présent arrêté sera déposée à la Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Annonay, le

Le Maire

Simon PLENET

Transmis en sous Préfecture le: ID de télétransmission :	Notifié le : 6/01/2022	Affiché le : 6/01/2022
---	---------------------------	---------------------------

SP